

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2020, le conseil a adopté le règlement 785 intitulé « Démolition d'immeubles ».

Ce règlement vise à régir la démolition de certaines catégories d'immeubles sur certaines parties du territoire de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 18 novembre 2020.

Mario Morin
Directeur général